

N°35

Objet :

**DESAFFECTATION DES
PARCELLES BD 323, 324, 325,
326, 327, 328 ET BD 235 EN
VUE DE LEUR CESSION A
CITALLIOS**

Rapporteur :
M. le Maire

Date de la Séance :

25 JUIN 2024

Date de la Convocation :

19 JUIN 2024

Date d'affichage de la
convocation :

19 JUIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 25 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	29
Membres représentés :	03
Membres absents :	03

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/06/2024

N°35

OBJET : DESAFFECTATION DES PARCELLES BD 323, 324, 325, 326, 327, 328 ET BD 235 EN VUE DE LEUR CESSON A CITALLIOS

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,
VU la convention de concession en date du 22 décembre 2004,
VU la délibération n°3 du 30 juin 2005 approuvant le dossier de création de la ZAC Cœur de Ville ;
VU la délibération n°17 du 18 mai 2006 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Cœur de Ville;
VU la délibération n°18 du 18 mai 2006 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC Cœur de Ville ;
VU la délibération n°16 du 31 janvier 2008 approuvant le dossier de création modificatif de la ZAC Cœur de Ville ;
VU la délibération n°55 du 27 juin 2018 approuvant le déclassement par anticipation des parcelles BD 323, 324, 325, 326, 327, 328 et BD 235 ;
VU la délibération n°56 du 27 juin 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer la promesse de vente desdites parcelles ;
VU les constats de désaffectation réalisés par un commissaire de justice en date des 13 et 21 juin 2024 ;
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 18/06/2024,

Considérant que les parcelles BD 323, 324, 325, 326, 327, 328 et BD 235 sont intégrées au programme de la ZAC du Cœur de Ville ;

Considérant que ces parcelles étaient jusqu'alors occupées par des locaux administratifs accueillant des services publics et que leur cession doit, à ce titre, être précédée d'une procédure de désaffectation du domaine public communal,

Considérant, par ailleurs, que les services concernés ont déménagé dans d'autres locaux propriété de la commune,

Considérant que les parcelles BD 323, 324, 325, 326, 327, 328 et BD 235, ne sont donc plus affectées à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présentent plus aucune utilité pour la Ville d'Achères ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : CONSTATE la désaffectation des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
BD	323	"Rue de Saint Germain"	00 ha 05 a 07 ca
BD	324	"27 bis rue de Saint Germain"	00 ha 02 a 37 ca
BD	325	"Rue de Saint Germain"	00 ha 07 a 29 ca
BD	326	"29 rue de Saint Germain"	00 ha 03 a 01 ca
BD	327	"1 avenue Jean XXIII"	00 ha 03 a 09 ca
BD	328	"3 avenue Jean XXIII"	00 ha 31 a 37 ca
BD	235	"2 avenue Jean XXIII"	00 ha 03 a 00 ca

ARTICLE 2 : CONFIRME en conséquence l'autorisation de la cession par la Ville d'Achères desdites parcelles au profit de la Société Anonyme d'Economie Mixte Citallios.

ARTICLE 3 : PRECISE que cette cession interviendra au prix de 2.500.000,00 € hors taxe versé comme suit :

- À concurrence de 20% soit 500.000,00 euros dans le mois de la signature de la promesse de vente, soit le 30 août 2018 ;
- À concurrence de 50% soit 1.250.000,00 euros à l'expiration des délais de recours contre le permis de construire qui sera déposé par une société du GROUPE ARC, soit le 11 décembre 2020 ;
- A concurrence du solde, soit 30%, soit 750.000,00 euros, dans le courant de cette année 2024.

ARTICLE 4 : PRECISE que le solde de 30 % sera soumis à un échéancier de paiement réparti sur l'année 2024.

ARTICLE 5 - AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte qui s'y rattache.

ARTICLE 6 : PRECISE que la recette en résultant sera imputée au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits des cessions d'immobilisations) du budget.

Fait et délibéré à Achères, le 25 juin 2024

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire



Marc HONORE

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20240625-035DEL24_CITALL-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2024